

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



Année 2022
3ème séance

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux,
et le jeudi 14 avril à dix-huit heures,
le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Sérignac,
sous la présidence de Monsieur Bernard SALOMON.

Date de la convocation du Conseil Communautaire : vendredi 8 avril 2022
Madame Eveline MEESEMAN a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents :

Alain FALGAYRAS. Jacques BIASOTTO. Jean-Luc DEPRINCE. Céline FRESQUET. Jean-Claude BONNEFOI. Blandine DELORME. Pierre CAMBOU. Evelyne MEESEMAN. David ARQUIE. Bertrand TOUSSAINT. Stéphane MARROU. Michel WYBIERALA. Christian MAILFERT. Jacqueline TONIN. Philippe DEL MARCO. Alain SANCEY. Gérard LATAPIE. Annie DUPUY. Jean-Louis DUPONT. Philippe TONIN. Salvador LOPEZ. Bernard DIANA. Claude RENARD. Jean-Claude SENTIS. Laurent DIRAT. René THAU. Jean-Louis COUREAU. Jean-Claude FAURIE. Yves MEILHAN. Christian COLMAGRO. Francis DAUREJAT. Karine RIEGES. Jean-Michel LEFEBVRE. André AUZERIC. Jean-Claude FERRADOU. Patrick PRADINES. Bernard SALOMON. Pascal GUERIN. Yannick BREIL. Geneviève DUILHE. Christian LAGARDE. Pierrette GALLINA.

Etaients absents ou excusés et non représentés :

Sandrine AUDU-BENALI.

Brigitte HYGONENQ.

Elodie SANCHEZ.

Ont donné procuration :

Fabien SALVADORI à Bernard SALOMON.

Pascal LABARDE à Jean-Claude BONNEFOI.

Jean-Luc ISSANCHOU à René THAU.

Marcel GASQUET à Geneviève DUILHE.

Claude BUSO à Jean-Claude FERRADOU.

Sylvain LAFARGE à Christian LAGARDE.

Suppléants présents sans pouvoir de vote :

AFFICHAGE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE, LE 21 AVRIL 2022

MEMBRES EN EXERCICE : 51

Le procès-verbal d'élection du 31 mars 2022 a été approuvé à l'unanimité des votants.

N° délibérations	Intitulé délibérations	Vote	Relevé de décisions – Observations émises en séance
20220414D01	AFFAIRES GENERALES Modification statutaire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise	Présents : 38 Votants : 44 Adoptée à : Unanimité	Le Conseil communautaire a approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise et a chargé Monsieur le Président de notifier cette délibération à toutes les communes membres afin qu'elles puissent se prononcer sur cette modification conformément à l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.
20220414D02	AFFAIRES GENERALES Définition des intérêts communautaires de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise	Présents : 38 Votants : 44 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée communautaire a approuvé la définition des intérêts communautaires de la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise et a précisé que cette définition de l'intérêt communautaire entrerait en vigueur à la date du 1 ^{er} juillet 2022.
20220414D03	FINANCES Adoption des nouvelles attributions de compensation et adoption du rapport de la	Présents : 39 Votants : 45	Dans le cadre des prises de nouvelles compétences et d'intérêts communautaires, le conseil Communautaire a :

	Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 5 avril 2022 fixant les modalités d'évaluation des charges transférées	Adoptée à : Unanimité	<ul style="list-style-type: none"> - adopté les nouvelles attributions de compensation telles que présentées dans le rapport de la commission locale d'évaluation des charges qui s'est tenue le 5 avril 2022, selon la procédure dérogatoire prévue à l'article 1609 nonies C - V 1bis – du code général des impôts ; - a adopté le rapport de la commission locale d'évaluation des charges du 5 avril 2022 fixant les modalités d'évaluation des charges transférées.
20220414D04	FINANCES Vote des taux d'imposition 2022	Présents : 39 Votants : 45 Adoptée à : 43 voix, 2 contres	Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé d'approuver les taux d'imposition 2022, ainsi qu'il suit : - Taux Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 27.85 % - Taux Foncier Bâti (TFB) : 6,86% - Taux Foncier Non Bâti (TFNB) : 13,28% -Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 15,30%
20220414D05	FINANCES Fixation du produit attendu de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2022	Présents : 40 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré a arrêté le produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2022 à la somme de 42 000 euros. Intervention du Président Monsieur le Président explique que 2 réunions se sont tenues dernièrement sur la protection des inondations sur le territoire de la Communauté de communes. La CCLTG est amenée, de par la compétence gemapi qu'elle détient, à faire une étude afin de déterminer l'importance des crues et des protections existantes ou à mettre en place.
20220414D06	FINANCES Vote du budget primitif de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise 2022	Présents : 40 Votants : 46 Adoptée à : 44 voix 2 absentions	Le budget primitif 2022 de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise a été approuvé pour un montant global de 9 657 570,33 €.
20220414D07	FINANCES Vote du budget primitif de l'Office de Tourisme Intercommunal 2022	Présents : 40 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	Le budget primitif 2022 de l'Office de tourisme a été approuvé pour un montant global de 164 412,49 €.
20220414D08	FINANCES Vote du budget primitif du Service Public d'Assainissement Non Collectif 2022	Présents : 41 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	Le budget primitif 2022 du Service Public d'Assainissement Non Collectif a été approuvé pour un montant global de 191 253,83 €.

20220414D09	AFFAIRES GENERALES Délégation de pouvoir complémentaire du conseil communautaire vers le Président de la Communauté de Communes, suite au passage à la nomenclature M57 pour le budget principal et le budget de l'Office de Tourisme.	Présents : 41 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	Le Conseil Communautaire a accordé au Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, pour les deux budgets en nomenclature M57 (budget principal de la Communauté de communes le budget de l'office de tourisme);
20220414D10	RESSOURCES HUMAINES Délibération portant création d'un emploi lié à un accroissement temporaire d'activité	Présents : 41 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée délibérante a accepté la création d'un emploi lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période du 16 mai 2022 au 15 novembre 2023.
20220414D11	MARCHES PUBLICS Approbation du marché de Prestations Intellectuelles M21011 attribué par la CAO du 11 04 2022 pour les missions en vue de l'élaboration d'un PLUi de la Lomagne Tarn et Garonnaise et autorisation de signature.	Présents : 42 Votants : 48 Adoptée à : Unanimité	Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil communautaire décident de retenir la proposition du Président et de valider ainsi la décision de la commission d'appel d'offres du 11 avril 2022, attribuant le marché au : → Cabinet CITADIA CONSEIL, pour le lot 1 → Cabinet EVEN CONSEIL, pour le lot 2
20220414D12	VOIRIE Programme de travaux investissement voirie – exercice 2022	Présents : 42 Votants : 48 Adoptée à : Unanimité	Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil communautaire : - APPROUVENT le programme de travaux d'investissement de voirie ci-dessus présenté et inscrit au budget primitif 2022 ; - APPROUVENT le plan de financement réactualisé des ouvrages d'art 2022 ; - SOLLICITENT la subvention départementale pour la voirie prise en charge au titre de l'exercice 2022 ; - SOLLICITENT les subventions (Etat et Conseil département) pour le programme ouvrages d'art prévu en 2022 ; - SOLLICITENT la dotation « amendes de police » 2022 pour des travaux de sécurité routière réalisés sur le territoire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise ;
20220414D13	AFFAIRES GENERALES Création d'une France Services au siège de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise : validation du plan de financement prévisionnel et demandes de subventions	Présents : 42 Votants : 48 Adoptée à : Unanimité	Après avoir entendu Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de : - APPROUVER la création d'une France Services, le coût et le plan de financement prévisionnel ci-dessus de l'opération, - SOLLICITER les subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département et à préfinancer l'opération. - INSCRIRE les crédits nécessaires au financement de cette opération.

20220414D14	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL Etudes préalables (opportunité et faisabilité) relatives à l'extension de la Zone d'Activité de Bordevieille à Beaumont de Lomagne : réactualisation du plan de financement	Présents : 42 Votants : 47 Adoptée à : 47 voix, 1 non-participation au vote	Après avoir entendu Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de : <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVER le nouveau plan de financement réactualisé, - INSCRIRE les crédits nécessaires au financement de cette opération.
20220414D15	AFFAIRES GENERALES Convention de partenariat 2022 avec Tarn et Garonne Tourisme : commercialisation de prestations touristiques destinées aux individuels et groupes	Présents : 42 Votants : 48 Adoptée à : Unanimité	Le Conseil communautaire a décidé : <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat 2022 avec Tarn-et-Garonne Tourisme relative à la commercialisation des prestations touristiques destinées aux individuels et groupes conclue pour une durée d'un an.
20220414D16	AFFAIRES GENERALES Modification d'un délégué communautaire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise, pour siéger en tant que titulaire au sein du Comité syndical du SMEEOM de la Moyenne Garonne	Présents : 42 Votants : 48 Adoptée à : Unanimité	Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité nomme en remplacement de Jean-Luc DEPRINCE, Pierre CAMBOU, en tant que délégué titulaire au Comité syndical du SMEEOM.
20220414D17	AFFAIRES GENERALES Signature d'un contrat d'équipement avec le Conseil Départemental de Tarn et Garonne	Présents : 42 Votants : 48 Adoptée à : Unanimité	Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré : <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la proposition de programme de travaux présenté par Monsieur le Président tel que défini ci-après : <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'étude scénographie/aménagement de l'Office de Tourisme de la Lomagne Tarn et Garonnaise pour un coût de 50 925 €HT ; ▪ les travaux/aménagement de l'Office de Tourisme de la Lomagne Tarn et Garonnaise pour un coût prévisionnel de 200 000 €HT ; ▪ la création d'une France services au siège de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise à Beaumont-de-Lomagne pour un coût prévisionnel de 19 170,48 €HT ; Soit un programme prévisionnel d'un coût total de 270 095,48 € HT (50 925 € HT d'honoraires inclus). - SOLLICITE auprès du Conseil Départemental, l'octroi de subventions relatives à l'ensemble des projets sus-mentionnés dans le cadre d'un Contrat d'équipement, - SOLLICITE l'autorisation de préfinancer les projets listés dans le Contrat d'équipement sans attendre la décision portant attribution de la subvention globale départementale.

Questions diverses

La question des chiens errants dans les communes et la responsabilité des Maires sont abordées en séance. Certaines communes adhèrent à la SAGPA, organisme qui récupère les chiens errants (Beaumont, Sérignac, ...). Cette question est traitée par le code rural.

La question d'une prise de compétence par la Communauté de communes est évoquée. A soumettre au Conseil communautaire de septembre 2022.

La séance est levée à 19h30

**LE PRESIDENT,
Bernard SALOMON.**